



HAL
open science

Espace rural, politiques publiques et cultures politiques

Alain Faure, Andy Smith

► **To cite this version:**

Alain Faure, Andy Smith. Espace rural, politiques publiques et cultures politiques. *Ruralia : revue de l'Association des ruralistes français*, 1998, 02, pp.[en ligne]. halshs-03211194

HAL Id: halshs-03211194

<https://shs.hal.science/halshs-03211194>

Submitted on 30 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Espace rural, politiques publiques et cultures politiques

Alain Faure et Andy Smith



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/32>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Alain Faure et Andy Smith, « Espace rural, politiques publiques et cultures politiques », *Ruralia* [En ligne], 02 | 1998, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/32>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Espace rural, politiques publiques et cultures politiques

Alain Faure et Andy Smith

- 1 Sur le plan politique et institutionnel français, la décentralisation et l'intégration européenne alimentent une nouvelle donne pour la gestion publique des territoires ruraux, nouvelle donne qui est propice à un renouvellement des outils d'analyse sur le pouvoir local et les interventions communautaires ¹. Grâce aux notions de gouvernement local, de gouvernance et de réseaux d'action publique ², il paraît possible de mieux cerner les processus politiques et socio-économiques où s'exprime une pluralité de modèles de développement territorial. Dans ce contexte d'analyse, et notamment depuis le début des années 1990, l'aide publique en faveur de la culture possède souvent un statut de déclencheur du changement. Mais les approches centrées uniquement sur le développement culturel (à travers l'étude de la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles) prend peu en compte les cultures politiques territoriales qui inspirent et qui délimitent l'intervention des acteurs locaux. Pourtant, on observe des changements significatifs dans ce domaine, tant dans les modalités de financement de l'animation en milieu rural que dans les conditions d'accueil et d'organisation de manifestations culturelles. On peut donc se demander si les valeurs et les symboles qui structurent la relation entre la culture et la politique ne se démarquent pas à la fois des recettes de management public et des diagnostics axés sur la coupure entre l'urbain et le rural. Nous nous proposons dans cette communication de discuter la portée de ces évolutions en étudiant les initiatives culturelles contemporaines sur les infrastructures et l'animation à l'échelon communal et intercommunal, puis en approfondissant l'hypothèse d'une « urbanité rurale » en gestation.

Les ré-agencements du rapport entre la culture et la politique

- 2 Quel est concrètement l'impact socio-politique des aides publiques en faveur de la culture dans les territoires ruraux ? Deux thématiques contemporaines transversales offrent un bon terrain d'observation des évolutions en cours : la gestion des infrastructures et l'encadrement de l'animation culturelle. Il s'agit apparemment de deux espaces de controverses au sein desquels le système politique est interpellé dans son ensemble et où les enjeux liés au *leadership* local sont particulièrement instructifs ³.

Les controverses sur les infrastructures

- 3 En matière d'activités culturelles, les revendications en faveur de nouvelles infrastructures font partie des priorités qui rythment le dialogue entre les participants à la vie culturelle locale et les élus locaux. Face à une demande d'activités de plus en plus fragmentée, les associations culturelles préconisent souvent les « solutions en béton ». La réponse des élus a consisté, jusqu'aux années 1980, à rendre disponible de petites structures ou à construire des salles dites polyvalentes. Dans les deux cas, le choix a porté sur une réponse ponctuelle et personnalisée : libérer pour chaque activité une salle ou un créneau d'horaire dans une salle. Cette approche traduisait à la fois la proximité des rapports entre élus et associations, l'acceptation du maire comme « *pater familias* » et le respect d'un système fondé sur l'évitement des choix. Mais ce modèle enregistre actuellement deux ruptures conséquentes. La première a trait à la vétusté des infrastructures, mettant en lumière l'inadéquation des salles par rapport aux pratiques culturelles contemporaines (avec souvent des problèmes de sécurité). L'offre culturelle se diversifie, les professionnels et les amateurs locaux exigent aujourd'hui des conditions de réalisation plus modernes, ils insistent sur la professionnalisation de leur activité. Pour reprendre l'expression d'un technicien de la culture dans la Loire, les salles polyvalentes se transforment « en salles nonvalentes ». Une réponse pourrait consister à programmer des constructions plus vastes, mais les contraintes budgétaires occasionnées obligent les communes à rechercher des financements externes. Cette dépendance vis-à-vis des institutions extérieures constitue le deuxième facteur de rupture. Depuis le début des années 1980, les sources de financement et les normes d'habilitation des projets se multiplient. Même si la plupart des conseils généraux continuent à gérer leurs rapports avec chaque commune de manière bilatérale et sur une base annuelle, beaucoup de conseils régionaux et de DRAC ⁴ favorisent le regroupement supra-communal des demandes de subvention pour la culture. Ces exigences rejaillissent sur les conditions politiques de mise en place des activités culturelles au niveau communal. La recherche de subventions externes nécessite dorénavant un « habillage » (réel ou fictif) inscrit dans un discours de projet ⁵ et entretenu par une logique de négociation ⁶ permanente.
- 4 Ces deux tendances ont sérieusement modifié la façon dont les acteurs abordent les controverses sur la nécessité des infrastructures culturelles en milieu rural. On observe une évolution des formes de médiation du discours, de l'action et de leur rencontre ⁷ sur les deux processus conjoints d'agrégation de la demande et de son intégration dans un projet. Il n'y a plus de prime systématique accordée aux acteurs qui possèdent une bonne maîtrise technique des dossiers. Chaque projet d'investissement doit être accompagné

d'un discours de légitimation des dépenses qui dépasse les justifications classiques (se mettre aux normes en matière de sécurité, « faire comme les autres territoires », profiter d'une opportunité de financement...). Or analyser ce souci de concilier des identités traditionnelles et les actions culturelles contemporaines renvoie à un point de méthode qui dépasse largement le cadre rural ⁸.

L'animation comme objet de médiation

- 5 Le second terrain d'observation propice à l'étude du ré-agencement du rapport entre la culture et la politique concerne l'organisation dans chaque commune des activités culturelles. Le modèle traditionnel de financement, qui repose essentiellement sur la volonté du maire et de son adjoint chargé des associations, a été clairement analysé grâce aux outils du management public centrés sur la notion d'animation ⁹. Il semble pourtant qu'une nouvelle donne se précise qui nécessite une approche plus centrée sur la médiation dans sa dimension ethno-politique.
- 6 Jusqu'à présent, l'écoute des porteurs de projets était de la responsabilité exclusive des élus locaux, chaque association présentant sommairement sa demande de subvention calquée sur le budget précédent. Ces demandes étaient rarement accompagnées de traces écrites explicites (rapport d'activités, liste détaillée, échéancier) dans la mesure où les élus « connaissaient » suffisamment chaque association pour contenter équitablement les demandes. Mais depuis quelques années, la principale difficulté des élus concerne précisément les modalités de recensement des propositions en matière d'action culturelle. Alors qu'il n'y a plus de prime implicite accordée à la gestion des activités culturelles d'une année sur l'autre, beaucoup d'interlocuteurs associatifs conservent une perception providentielle des subventions et les mairies rechignent à établir des critères transparents pour motiver d'éventuels refus. Dans le même temps, la programmation des salles se détache difficilement de la logique de disponibilité des locaux, logique qui consacre comme objet de négociation des créneaux d'horaires et comme politique d'accueil des invitations ponctuelles souvent déconnectées des activités socio-culturelles locales. Enfin, de nombreuses communes rurales éprouvent de réelles difficultés à capter les financements externes. Si les élus ont rapidement adapté leurs pratiques au système polycentrique lorsqu'il s'agissait « d'avancer » leurs dossiers, la plupart des communes se sont trouvées mal outillées pour les préparer en conformité aux normes requises. Les secrétaires de mairie, par exemple, ont toujours été formés pour conduire des procédures standardisées, non pour analyser les forces et faiblesses d'un secteur d'activité, découvrir les possibilités de financement et préparer un projet en conséquence.
- 7 La situation actuelle montre que plusieurs seuils sont franchis lorsqu'une dialectique s'instaure durablement entre les enjeux culturels et les intérêts politiques en présence. Certains élus parviennent par exemple à mieux accepter une expertise négociée des projets culturels, notamment en travaillant directement avec des techniciens spécialisés (au lieu de simplement solliciter leur diagnostic). On observe aussi parfois une attitude plus volontariste en faveur des projets intersectoriels qui redonnent aux activités culturelles un sens et une pratique inscrits dans une politique globale de développement local. Notons enfin le travail soutenu d'argumentation qui accompagne souvent les projets pour convaincre les autres élus et informer les habitants. Alors que la méfiance des élus des petites communes reste considérable à l'égard des bourgs-centre, la complicité entre l'élus et l'animateur devient un élément décisif de conviction vis à vis des

partenaires et des futurs usagers. Les animateurs culturels contribuent ainsi parfois au déblocage des réticences concernant l'utilité des activités culturelles. En revanche, leur légitimité reste technique, restreinte à la culture et donc hautement vulnérable sans l'association, la motivation et la mobilisation des élus locaux.

- 8 En définitive, l'analyse de l'articulation entre l'animation culturelle et la médiation politique offre un éclairage stimulant sur le processus émergent de ré-agencement des rapports entre la culture et la politique. Dans chaque territoire, il semble que la frontière conceptuelle entre la culture et les loisirs se redessine lentement. L'activité culturelle devient plus explicitement que par le passé un objet légitime d'intervention publique tandis que de nouvelles connexions sont tentées par les élites locales pour associer les activités culturelles à d'autres secteurs d'intervention. D'une certaine façon, on assiste peut-être à un travail d'adaptation des normes de l'action publique aux références identitaires et aux résonances locales de chaque micro-territoire.
- 9 Sur ces deux terrains, l'analyse scientifique est également appelée à évoluer. La notion de « culture politique », par exemple, reste trop souvent un moyen commode pour résumer ce qui ne rentre pas dans la grille d'analyse du chercheur. Pourtant, limitée à sa portée sémiotique dans l'action politique ¹⁰, cette notion se révèle un outil d'analyse stimulant, voire indispensable ¹¹. La démarche permet notamment de dépasser la problématique fonctionnaliste du management public (centrée sur les politiques de développement culturel) en montrant comment la culture dévoile la politique (et réciproquement). La réflexion permet ainsi de renouveler les travaux sur le *leadership* local en minorant les mécanismes de contrôle et de coordination au profit d'une réflexion sur le sens, sur les valeurs et sur l'identité du territoire ou de l'organisation dirigé ¹². Il faut aussi noter le potentiel renouvelé qu'entraîne cette approche sur la notion de domination. Ce concept interroge utilement les méthodes d'intelligibilité de la demande sociale en matière d'activité culturelle. Quelle est la représentativité des porteurs de projets ? Les analyses qui insistent sur le localisme du développement culturel (« *think global and act local* ») font souvent l'impasse sur les inégalités qui prévalent dans la répartition des aides publiques à la culture. En milieu rural, il existe aussi des formes de domination par la distinction qui favorisent certaines catégories de la population en euphémisant les objectifs de ces derniers avec un discours universaliste et humaniste ¹³.

L'urbanité rurale, une hypothèse stimulante

- 10 Des universitaires ont récemment proposé le concept d'urbanité rurale ¹⁴ pour qualifier la situation de ces collectivités locales dont la dynamique supra-communale reflétait un nouveau mode d'organisation et de coopération. L'idée de départ est simple : à l'image du serment urbain étudié par Max Weber, un modèle de contrat social semble parfois s'instaurer entre les populations de plusieurs communes rurales lors de la mise en place de services collectifs sur l'urbanisme, les loisirs, l'action sociale... Cette nouvelle forme de contractualisation, qui rappelle par certains aspects les chartes du haut Moyen-Âge, génère un modèle de décision publique évoquant des « républiques locales en construction », avec des techniques intellectuelles empruntées à l'univers urbain mais sur des « projets de territoires » spécifiquement ruraux. Le serment est en général expérimenté à l'échelon inter-communal et repose sur des notions telles que la solidarité, le guichet unique, l'intégration des exclus, la prise en compte de l'environnement, le refus du bourg-centre, la formulation d'une identité territoriale...

- 11 Ce diagnostic, énoncé à partir d'une démarche anthropologique, a le grand mérite d'offrir un éclairage sur les sociétés rurales où le changement institutionnel n'est pas induit par les politiques mises en place mais par un état d'esprit (les auteurs parlent d'une « morale inter-communale ») co-élaboré par les élus et les habitants par-delà la pesanteur de certains équilibres ruraux traditionnels. Avec les outils de la science politique, nous souhaitons prolonger cette hypothèse en cherchant à montrer pourquoi l'urbanité rurale pourrait constituer, sur le plan culturel et socio-politique, une troisième voie conséquente pour l'avenir à mi-chemin entre le rural désertifié et le rural-dortoir. Les évaluations récentes que nous avons pu engager sur la mise en œuvre de politiques culturelles en milieu rural nous permettent en effet d'identifier un renouveau dans les représentations collectives des populations vivant à la campagne. Schématiquement, il s'agit d'une mutation symbolique portant sur trois systèmes de valeurs : alors que le monde rural entre en rupture d'agriculture, les acteurs locaux se détachent de la conception providentielle de l'action publique et soutiennent de plus en plus souvent, à l'image des projets actuels liés au développement culturel, les initiatives conciliant les identités et l'image de marque de leur territoire.

Un monde rural en rupture d'agriculture

- 12 Si l'agriculture occupe une place à la fois privilégiée et controversée dans la société française¹⁵, la question est rarement posée concernant ses rapports avec le monde rural. Pourtant, depuis quelques années, la vie collective en milieu rural s'émancipe sur un mode accéléré des repères agricoles qui ont fondé son ordonnancement politique. Quelques indices méritent une attention particulière.
- 13 La réforme de la PAC et les accords du GATT ont par exemple contraint la profession agricole à réviser son positionnement économique centré depuis les années 1960 sur des négociations nationales, sectorielles et a-territoriales. Or le retour au territoire et au terroir invoqué par les syndicats dans un bel unanimité rhétorique ne va pas de soi. Les agriculteurs, de plus en plus minoritaires dans les assemblées d'élus, sont souvent « lâchés » par les nouveaux notables qui gèrent les départements et les régions. Plus exactement, ils ne trouvent plus l'écoute privilégiée que trente ans de développement agricole (en symbiose avec les parlementaires et avec les ingénieurs de l'État) avaient consolidée. La profession agricole est trop prisonnière d'enjeux gestionnaires et stratégiques internationaux pour concevoir sereinement des projets territorialisés de partenariat avec les élites politiques du monde rural.
- 14 Dans le même temps, le personnel politique des communes rurales connaît depuis deux mandats un fort taux de renouvellement pour lequel la règle des « éligibles » (familles et professions profondément inscrites dans l'histoire agricole du village et automatiquement représentées au sein du conseil municipal¹⁶) ne pèse plus que marginalement dans la désignation et l'élection des candidats. De ce fait, les équipes municipales sont moins sensibles que par le passé aux chasses-gardées foncières et aux conflits séculaires avec les communes voisines : une enquête a par exemple récemment montré que seuls les maires agriculteurs affichaient une défiance très au-dessus de la moyenne à l'égard des projets de développement gérés à l'échelon intercommunal, à l'heure même où la plupart des projets de développement local s'inscrivent à cet échelon¹⁷.

- 15 Enfin, sur le plan socio-économique, la montée en puissance des fonctions résidentielles et conservatoires des territoires ruraux appelle une importante évolution des professions rurales en matière d'entretien de l'espace, de tourisme vert, de production de terroir et de services de proximité. Or il semble que les agriculteurs négocient difficilement ce virage, précisément peut-être parce que ce dernier remet trop frontalement en cause leur identité de producteur et parce que leur profession se sclérose dans un système de reproduction où neuf exploitants sur dix proviennent directement d'une famille agricole. D'une certaine façon, le monde rural entre en rupture d'agriculture au sens où les valeurs du monde agricole n'imprègnent plus de leur influence les références collectives des autres catégories sociales et des élites politiques qui prennent en charge les nouveaux projets en faveur du développement rural.

Un état d'esprit plus subsidiaire que providentiel

- 16 Parallèlement à cette rupture sur les références agricoles, les mécanismes de décision publique enregistrent, en milieu rural comme en milieu urbain, d'importantes modifications institutionnelles et méthodologiques. La longue emprise de l'État sur les politiques rurales, instaurée au début de la Cinquième République avec la politique d'aménagement du territoire et paradoxalement confortée par l'échec sur la régionalisation et sur les fusions de communes, a consacré une philosophie d'intervention providentielle où seuls les programmes volontaristes conçus dans une double optique de négociation sectorielle et de solidarité nationale trouvaient grâce auprès des hauts fonctionnaires rue de Varennes, place Beauveau, à Bercy et à Matignon.
- 17 La donne a profondément changé avec la décentralisation et les financements européens. Certes, dans un premier temps, les communes rurales sont majoritairement restées sous la bienveillante tutelle des administrations départementales (conseil général, services déconcentrés de l'État, préfecture). Mais cette période semble s'achever sous l'effet conjugué de nouveaux types de financement et de nouvelles générations de « forces vives » en milieu rural. Dans la plupart des actions des années 1970 et 1980 pour lutter contre le déclin du monde rural (contrats de pays, chartes intercommunales, pays d'accueil...), il s'est surtout agi d'inciter les acteurs locaux à s'impliquer dans des procédures de développement définies et encadrées par les administrations de l'État (avec la bénédiction ou le concours actif des DDA¹⁸ et des services techniques des conseils généraux). Or on observe aujourd'hui un réel changement de perspectives.
- 18 D'une part, les conseils régionaux et l'union européenne deviennent deux importants pourvoyeurs de procédures contractuelles (contrats de développement, zones d'objectif 5B, Leader...) sans que l'expertise ruralo-agricole traditionnelle soit nécessairement influente. Les professionnels du tourisme, du développement économique, de la culture et de l'environnement s'impliquent de façon variée mais parfois déterminante dans la phase décisive de définition des objectifs prioritaires des programmes. De plus, le système de financement privilégie presque systématiquement un modèle partenarial ou interviennent simultanément plusieurs institutions. La multiplicité des financeurs potentiels tend à diminuer l'emprise des cercles de décision départementaux au profit de nouvelles formes professionnelles et territoriales de clientèles et de réseaux.
- 19 D'autre part, l'état d'esprit dans lequel sont appréhendés les programmes en faveur du développement rural en France annonce vraisemblablement des bouleversements dans la

façon d'aborder les priorités de l'action publique. On peut résumer cette évolution autour de trois idées : une mise sur agenda des problèmes, plus liée aux groupes d'intérêts territorialisés en présence ; une mise en œuvre des programmes plus politique ; des débats effectifs sur l'efficacité des actions entreprises. Dans tous les domaines d'intervention, on retrouve ces trois tendances faisant référence à des composantes politiques plus fédéralistes que républicaines¹⁹. Les projets de développement territorial ne se ressemblent pas toujours d'une région à l'autre, ils ne sont pas entièrement dépendants d'accords contractuels et financiers avec l'État, ils sont activement investis par des « entrepreneurs locaux » (tant politiques que socio-professionnels et militants) et leur renouvellement n'est jamais acquis *a priori*. La méthode rappelle le principe de subsidiarité²⁰ dans la mesure où l'action publique paraît plus flexible, plus négociée et plus territorialisée que par le passé.

- 20 À cet égard, les projets de territoire engagés sur le plan inter-communal illustrent parfois très explicitement cet état d'esprit en formation. Dans les débats organisés par les communes pour entrer en conformité avec la loi ATR, on observe que beaucoup de maires ont profité du « bornage » des communautés de communes pour montrer concrètement sur quels dossiers et avec quels partenaires le niveau inter-communal pouvait régler, de façon subsidiaire, des problèmes pour lesquels aucune autre autorité légitime (commune, département, région, État, Union européenne, corporations, associations, syndicats...) n'apparaissait en mesure de proposer une maîtrise d'ouvrage satisfaisante.

Le développement culturel, les identités et l'image de marque

- 21 Cette façon de négocier les frontières de l'intérêt général à l'échelon local préfigure peut-être un renouveau plus général sur les priorités de l'action publique locale. À l'heure où le monde rural entre en rupture d'agriculture et où de nombreux indices socio-économiques annoncent une panne prolongée d'État providence, les équipes municipales enregistrent l'arrivée dans leurs rangs de nouvelles générations de responsables²¹ dont les plus actifs cherchent à promouvoir leur collectivité sur un territoire qui dépasse souvent les limites politico-administratives de la commune et du canton²².
- 22 Les débats sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles en milieu péri-urbain et rural constituent sans doute un indicateur éclairant sur ce changement de référentiel. Là où l'État invoque « l'excellence » et « l'aménagement du territoire », et où les professionnels de la culture en appellent à « l'indépendance artistique » et au travail sur le long terme, les élus municipaux et les responsables associatifs locaux ne se sentent plus dans l'obligation d'adhérer aux convictions des uns ou des autres. La plupart du temps, leur argumentaire ne reprend ni l'exemplarité républicaine des premiers ni la spécialisation catégorielle des seconds. Du point de vue communal et inter-communal, les financements en faveur de la culture (comme d'ailleurs ceux en faveur du développement local) doivent répondre à un faisceau d'exigences sur le tourisme, l'environnement, les loisirs, l'animation, les services de proximité, le public jeunes, l'action sociale... Les élus municipaux cherchent le soutien du département, de la région, de l'État et de l'Europe pour promouvoir simultanément la diversité des demandes locales et l'unité de leur expression territoriale. Il s'agit de deux pôles, les identités d'une part et l'image de marque d'autre part, qui deviennent des priorités légitimes. Elles permettent par exemple aux élus locaux de justifier une mise à distance de certains canons culturels défendus par les DRAC (sur les bibliothèques, les musées, le théâtre, la musique, les expositions, etc.) et

de valoriser plus ouvertement des initiatives facilement identifiables sur l'accueil touristique, les savoir-faire économiques, les traditions festives, l'animation socioculturelle.

- 23 Cette dernière tendance, concrétisée par un soutien actif aux associations locales et aux « groupes agissants » à l'échelon inter-communal, symbolise parfaitement le compromis émergeant entre les identités et l'image de marque. Les responsables élus cherchent à intégrer les réseaux locaux d'acteurs dans un travail de promotion du patrimoine territorial. Les initiatives qui créent des décloisonnements (échanges entre résidents temporaires et permanents, sorties scolaires, fêtes estivales, projets communs entre professionnels hôtellerie, artisanat, productions de terroir et responsables associatifs, manifestations sportives, etc.) sont d'autant plus prisées si elles donnent lieu à un discours unitaire sur le territoire (un massif, une vallée, un carrefour, un plateau, une enclave). La démarche, qui est à la fois résiliaire et patrimoniale, permet aux élus de formuler vis-à-vis de l'extérieur une communauté de points de vue et d'intérêts « monnayable » en termes politico-administratifs et contractuels. C'est sans doute dans cette perspective qu'il faut décrypter l'engouement pour des processus inter-communaux et supra-communaux variés (communautés de communes, « pays », contrats de développement, projets financés par l'Union européenne, espaces trans-frontaliers).

* * *

- 24 En conclusion prospective, on peut se demander si, à l'image de la ville en période d'expansion, « l'air du rural rend libre » en période de crise, simplement parce qu'il offre à ses habitants la possibilité l'illusion? de repenser les conditions territoriales du rapport entre la culture et la politique.

NOTES

1. Alain FAURE, « Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation », dans *Revue française de science politique*, volume 44 n° 3, juin 1994 ; Andy SMITH, *L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1995.

2. Voir notamment les travaux suivants : Françoise GERBAUX et Pierre MULLER, « Les interventions économiques locales », dans *Pouvoirs* n° 60, 1992 ; Patrick LE GALÈS, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », dans *Revue française de science politique* volume 45 n° 1, février 1995 ; Jean-Pierre GAUDIN, « Politiques urbaines et négociations territoriales », dans *Revue française de science politique*, volume 45 n° 1, février 1995 ; Albert MABILEAU, *Le système local*, Paris, Monchrestien, 1995.

3. Nos recherches récentes ont porté sur des programmes culturels engagés en Rhône-Alpes, en Auvergne, dans le Lot-et-Garonne, sur l'espace franco-genevois et font l'objet d'études en cours en Rhône-Alpes et en Franche-Comté (notamment en collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles).

4. DRAC : Direction régionale des affaires culturelles.

5. Patrice DURAN et Jean-Claude THÉNIG, « L'État et la gestion publique territoriale », dans *Revue française de science politique*, volume 46 n° 4, août 1996.
6. Jean-Pierre GAUDIN, « Négociateur d'abord ? », dans *Pôle Sud*, n° 4, 1996.
7. Pierre MULLER, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », dans Alain FAURE, Gilles POLLET et Philippe WARIN [dir.], *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1995.
8. Voir les travaux privilégiant la traduction des valeurs méta-sociales en actes politiques : Vincent PÉREZ DIAZ, *The return of civil society*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.
9. Jacqueline MENGIN, *Guide de développement local et du développement social*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1989.
10. Clifford GEERTZ, *The interpretation of culture*, New York, Basic Books, 1973.
11. Bertrand BADIE, *Culture et politique*, Paris, Economica, 1993.
12. À l'instar de Max Weber et Karl Mannheim, Robert Starratt distingue dans un ouvrage récent le *leadership* fonctionnel ou instrumental du *leadership* « substantif ». Cette distinction permet de rappeler utilement que le management public systématise des outils et des recettes éprouvés sur certains territoires qui ne prennent réellement effet qu'au prix d'un considérable travail de traduction et de conformité aux conceptions locales du politique (Robert STARRATT, *The drama of leadership*, Londres, The Falmer Press, 1993).
13. Pierre BOURDIEU, *La distinction*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.
14. Recherche dirigée par Pierre Lamaison (Laboratoire d'anthropologie sociale-Collège de France) et François Poulle (Université Paris VIII, UFR de philosophie) à partir de l'étude du Parc naturel régional du Lubéron puis d'une enquête sur cinq territoires (la Maurienne, le Loudonnais, le Plateau picard, Colombey les Belles et le Coglais). Le premier travail a donné lieu à une publication (François POULLE, *L'aménagement inter-communal de l'espace. L'expérience du PNR du Lubéron*, Paris, Syros Alternatives, 1992) et le second fera prochainement l'objet d'un ouvrage collectif.
15. Voir la stimulante analyse proposée par Bertrand Hervieu : Bertrand HERVIEU, *Les champs du futur*, Paris, Bourin, 1997, 172 p.
16. Dans la lignée des recherches entreprises par l'ethnologue Marc Abélès : Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1991, 365 p.
17. Enquête engagée à l'initiative de Mairie-conseils Caisse des dépôts et consignations, service de conseil aux communes rurales : Alain FAURE et Sébastien ROCHÉ, *Les maires ruraux et l'inter-communalité*, Paris, Mairie-conseils diffusion, 1995, 78 p.
18. DDA : Directions départementales de l'agriculture.
19. Voir un récent débat sur « La subsidiarité territoriale, en actes et en discours » organisé lors du dernier colloque de l'Association française de science politique à Bordeaux en avril 1996 et qui a fait l'objet d'un ouvrage collectif : Alain FAURE [dir.], *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1997, 260 p.
20. Voir les travaux de : Chantal MILLON-DELSOL, *L'État subsidiaire : ingérence ou non ingérence de l'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, 232 p. ; Frédéric BAUDIN-CULLIÈRE, *Principe de subsidiarité et administration locale*, Paris, LGDJ, 1995, 120 p.
21. À l'occasion des élections municipales de 1989 comme de 1995, 40 % des communes ont changé de maire.

22. Le groupe de recherche sur l'urbanité rurale utilise avec bonheur le terme « d'individualité territoriale » pour qualifier cet espace avant tout délimité par la représentation symbolique identitaire que s'en font ses habitants et ses « élites ».

RÉSUMÉS

La décentralisation et l'intégration européenne sont propices à un renouvellement des outils d'analyse sur la dimension politique et culturelle des enjeux de pouvoir en milieu rural. Se démarquant à la fois des recettes de management public et des diagnostics de coupure entre l'urbain et le rural, la communication cherche à pointer les indices contemporains de changement apparus dans l'action des élus locaux et des acteurs culturels et associatifs en matière de développement local. Une hypothèse stimulante mérite à cet égard d'être approfondie concernant l'émergence d'un nouvel état d'esprit, qualifié d'« urbanité rurale », qui exprime des « projets de territoire » en rupture avec les références agricoles et la conception providentialiste de l'intervention publique.

Rural space, public policies and political culture

Decentralisation and European integration fuel a need for analytical tools to study the political and cultural dimensions of the distribution of power in rural areas. By moving away from both the recipes of public management and classical distinctions between the rural and the urban, this paper seeks to identify forms of change promoted by the "territorial culture" of local politicians and other sources of innovation, both associative and cultural. In order to grasp this evolution, the paper then develops the hypothesis of the emergence of situations of "urbanité rurale". Such a context is illustrated in "territorialised projects" and what distinguishes them from more traditional agricultural references and welfarist conceptions of public action.

INDEX

Index chronologique : XXe siècle